

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 27 AOUT 2025**

**DELIBERATION N°DGA-DVD/DU/25/089 - ACQUISITION D'UN TERRAIN CADASTRE AR 1298 AU
PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINTE MARIE**

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

01 SEPT 2025

que la convocation a été faite le 20/08/2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 18 sur 29.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 27 août à 09 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - Mme Nadia WU-TIU-YEN - M. Matthias DASSOT - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-Louis LATOUCHE.



Conseillers Municipaux : Mme Vivienne DALLEAU - M. Mario LECHAT - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE - Mme Céline SITOUZE.

Est arrivé en cours de séance : M. Didier GOPAL à 9h42.

Etaient absents : Mme Arielle REZAC - Mme Carole HIVANHOE - Mme Marlène RODIER - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. Christian ANNETTE - M. André CHERIMONT - Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER - M. Thierry GUICHARD - M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

DELIBERATION N°DGA-DVD/DU/25/089

**ACQUISITION DE TERRAIN CADASTRÉ AR 1298 AU PROFIT DE LA COMMUNE DE
SAINTE-MARIE**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-21 et L2241-1
- Vu code de la voirie routière article L 141-2 modifié par la loi n°96-142 du 21 février 1996 et L.141-6

Considérant que la parcelle cadastrée AR 1298, d'une contenance cadastrale de 101m², située rue VIDOT au lieudit Grande-Montée, constituant un élargissement de voirie, fait l'objet d'une demande de régularisation foncière par ses propriétaires, les héritiers de la famille GUICHARD Guy Eugène ;

Considérant l'avis favorable de la commune à procéder à une régularisation par acquisition de ce terrain, devenu non constructible en raison de son intégration à la voie publique et estimée dans le même secteur par le service des domaines au montant de 60 euros par mètre carré ;

Considérant, la proposition de la collectivité d'acquérir ce terrain au montant de SIX MILLE SOIXANTE EUROS (6060,00€), soit 60€/m² ;

Considérant l'accord des héritiers GUICHARD Guy Eugène à conclure la transaction en ces termes ;

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- l'acquisition de la parcelle cadastrée AR1298, située rue VIDOT au lieudit Grande-Montée, d'une surface de 101m² au montant de SIX MILLE SOIXANTE EUROS (6060,00€) ;

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AR1298, situé rue VIDOT au lieudit Grande-Montée, d'une surface de 101m² au montant de SIX MILLE SOIXANTE EUROS (6060,00€) ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet et l'acte à intervenir.

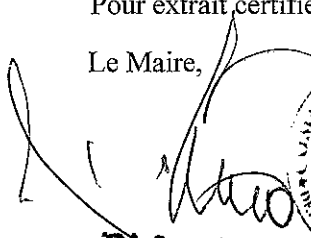
La commission Travaux, Habitat, Urbanisme et Environnement, réunie le mardi 19 août 2025 a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Richard NIRLO



Commune :
SAINTE MARIE

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 07/08/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGR92UTM
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

parcelle cadastrée AR 1298

ID : 974-219740180-20250827-25088-DEION 1

RUE CHAMP FLEURI 97744
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9
tél. 02 62 48 68 40 -fax
ptgc.st-denis-de-la-
reunion@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

